

Avis n°21-14447

Référence de TED :

[2021/S 033-082564](#) - annonce diffusée le 17 février 2021

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/21-14447/officiel>

Département(s) de publication : **75**

Annonce No **21-14447**

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

OPPIC, 30 rue du Château des Rentiers, 75013, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 44 97 78 00,
Courriel : departement.marches@oppic.fr, Fax : (+33) 1 44 97 79 01, Code NUTS : FR10

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.oppic.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet,
à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché 1% artistique pour l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) à Marseille J181

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 92312240

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : La procédure est lancée en application du décret no 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et les articles R2172-7, R2172-17 et suivants, L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique et suite à la déclaration sans suite de la première procédure. Elle a pour objet la conception et la réalisation d'une œuvre par un artiste ou un groupement d'artistes dans le cadre du 1% artistique de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) à Marseille qui a une vocation à développer des relations, des échanges et des collaborations entre les 3 établissements qui le composeront : l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-M), l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) et l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR). La maîtrise d'œuvre de cette opération est confiée à un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est NP2F.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 92312240

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL04

Lieu principal d'exécution : IMVT 1 place Jules Guesde 13003 Marseille

II.2.4) Description des prestations : L'artiste sélectionné dans le cadre du 1% artistique devra chercher à créer un dialogue fécond entre création artistique et création architecturale, comme le territoire méditerranéen en a déjà connu. Ce dialogue entre art et architecture pourra aussi s'ouvrir à la ville. L'IMVT est conçu comme une grande structure ouverte, support de débats, d'échanges et de créations autour de la ville méditerranéenne. L'œuvre prendra place sur le sommet de cette " étagère ", sur la terrasse des étudiants. Cette terrasse haute d'une surface d'environ 400m² est un lieu de convivialité, de rencontre pour les communautés de l'école. Elle est aussi un espace de circulation et d'observation ouvert sur la ville, son territoire et son paysage. L'œuvre participera de ces échanges, elle pourra être visible depuis la place de la Porte d'Aix. L'œuvre, originale, devra être pérenne, matérielle, en totalité ou en partie. Sans présenter l'esquisse d'un projet, l'artiste remettra une note (1 A4 recto) explicitant l'intérêt que suscite pour eux le projet de l'IMVT. S'agissant d'un appel à candidatures, le candidat ne doit pas présenter un projet, sous peine d'être éliminé.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 30

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Critères d'évaluation des candidatures : Qualité artistique du dossier artistique (40%); Adéquation de la démarche artistique avec les objectifs de la commande (20%) ; Expérience du candidat et références professionnelles (20%). Documents à fournir : - Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants ; - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement - Références : Un dossier artistique comportant une sélection des œuvres réalisées par l'artiste ou le groupement candidat, présenté en couleur sur les formats A3 à l'aide de photographies du travail du candidat (présentation libre). Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation de l'œuvre, et le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande. Ces références seront impérativement présentées en A3 selon l'organisation suivante : - le cadre 1 relatif à la présentation de l'artiste (1/2 page) et la présentation libre des œuvres de l'artiste (l'autre 1/2 page) -Les cadres 2, 3 et 4 pour une présentation libre des œuvres de l'artiste. Les cadres types et les visuels du projet architectural pourront être téléchargés depuis la Plate-Forme de dématérialisation de l'OPPIC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> ; - Un CV. - Une note (1 A4 recto) explicitant l'intérêt que suscite pour le candidat le projet de l'IMVT - Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Marché réservé aux artistes : attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA ou no Siret ou moyen de preuve équivalent ; pour candidats étrangers l'équivalent étranger

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, conformément à l'article R. 2142-22 du Code de la commande publique, le groupement attributaire devra revêtir la forme d'un groupement solidaire, la forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution du marché. En cas de groupement, le mandataire devra obligatoirement être un artiste. S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

22 mars 2021 - 17:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordres administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront s'adresser, au plus tard, 6 jours avant les date et heure limites auprès de : f.notton@oppic.fr et jm.filippi@oppic.fr ou sur le profil acheteur PLACE <http://www.marches-publics.gouv.fr>. Les candidatures doivent être remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (Une assistance en ligne y est accessible). Les candidats retenus (phase offre) pour réaliser une œuvre seront appréciés au regard des critères d'évaluation suivants : Qualité du projet artistique proposé (50%) ; Capacité à réaliser le projet en tenant compte des contraintes de réalisation et de fonctionnement (30%) ; adéquation du projet avec le montant financier annoncé (10%). Une visite sur site sera organisée pour les candidats retenus, en présence de l'architecte, de l'utilisateur et de l'oppic. Une fois le lauréat désigné, une indemnité sera versée aux candidats retenus, sous réserve de la remise d'un rendu conforme au cahier des charges. Elle s'élève à 4 000 euros. Pour le lauréat, l'indemnité constituera un acompte de rémunération prévue au titre de son marché. Le budget du 1%, est de 186 000 euros TTC.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13006, Marseille, F, Téléphone : (+33) 4 91 13 48 13, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : (+33) 4 91 81 13 87, Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : -référé précontractuel : Avant la conclusion du marché (articles L. 551-1 à -12 et R551-1 à -6 du code de justice administrative) ; - référé contractuel : 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L. 551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) ; - recours de plein contentieux: Dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

12 février 2021